

Le 2 novembre 2018

LE MAIRE DE SAINT-GEORGES-DU-BOIS,

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécutoire de l'Art. L.2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales)

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Georges du Bois se réunira en séance ordinaire le :

*Lundi 12 Novembre 2018
à 20 Heures 30
@ la Mairie*

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Maire,
Jean GORIOUX



Ci-joint ordre du jour et pouvoir.

Tourner SVP...

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Avis sur le projet d'implantation d'un parc éolien sur le Commune de Saint Mard.
 - 2 - Avis sur le projet d'implantation d'un parc éolien sur la Commune de Priaires (Deux-Sèvres).
 - 3 - Avis dans le cadre de la révision du PLU de la Commune de Vouhé.
 - 4 - Autorisation de signature : convention de reversement de la taxe d'aménagement perçue sur les zones d'activité Communautaire.
- «Commune de Saint Georges du bois / Communauté de Communes Aunis-Sud»

LES DOSSIERS PEUVENT ETRE CONSULTES EN MAIRIE

✂ _____

POUVOIR

Je soussigné _____

Agissant en qualité de _____

Empêché d'assister au _____

Qui se tiendra le _____

Donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document

A M _____

Fait à _____, le _____

Signature (1)

(1) faire précéder la signature de la mention manuscrite "BON POUR POUVOIR"